

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
20 novembre 2000  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-cinquième session**  
Point 46 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-cinquième année**

**La situation en Afghanistan et ses conséquences  
pour la paix et la sécurité internationales****Rapport du Secrétaire général\*****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 54/189 A de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1999, dans laquelle l'Assemblée m'a prié de lui faire rapport, à sa cinquante-cinquième session, sur les progrès accomplis dans l'application de ladite résolution et de lui rendre compte tous les trois mois, durant sa cinquante-quatrième session, des progrès de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Trois rapports intérimaires ont été présentés : le premier le 10 mars 2000 (A/54/791-S/2000/205), le deuxième le 16 juin 2000 (A/54/918-S/2000/581) et le troisième le 18 septembre 2000 (A/55/393-S/2000/875).

2. Le présent rapport, qui rend compte de l'évolution de la situation depuis la publication du dernier rapport annuel, le 16 novembre 1999 (A/54/536-S/1999/1145), est également soumis en réponse aux demandes du Conseil de sécurité qui souhaite recevoir régulièrement des informations sur les principaux faits nouveaux survenus en Afghanistan. Le rapport décrit les principaux faits survenus dans le pays, notamment sur les plans militaire et politique, ainsi que les activités de mon Représentant personnel, Francesc Vendrell, qui dirige la Mission spéciale.

---

\* Note explicative établie en application du paragraphe 1 de la section C de la résolution 54/248 de l'Assemblée générale : rapport présenté le 20 novembre seulement, dans le souci d'y faire figurer une information aussi actuelle que possible concernant l'Afghanistan.

## **II. Efforts de rétablissement de la paix et activités de la Mission spéciale**

### **A. Efforts de rétablissement de la paix**

3. Lors de ma visite dans la République islamique d'Iran au milieu de juin 2000 à l'occasion du retrait d'Israël du Sud-Liban, les dirigeants iraniens ont noté avec satisfaction l'ouverture à Téhéran d'un bureau de liaison de la Mission spéciale et se sont félicités de la participation de mon Représentant personnel aux pourparlers tenus avec les factions belligérantes à Djeddah (Arabie saoudite), en mars et mai 2000, sous l'égide de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI).

4. Au Sommet du Millénaire qui s'est tenu au début de septembre, j'ai examiné la situation en Afghanistan et les efforts de rétablissement de la paix poursuivis par la Mission spéciale avec de nombreux chefs d'État et ministres des affaires étrangères, notamment les Présidents de la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran et du Kazakhstan, ainsi qu'avec le chef de l'exécutif de la République islamique du Pakistan.

5. Au neuvième Sommet de l'OCI qui a eu lieu à Doha (Qatar), les 12 et 13 novembre 2000, j'ai participé à plusieurs réunions sur la question de l'Afghanistan, en particulier avec les chefs d'État iranien et pakistanais. Mon Représentant personnel a également assisté à ce Sommet et participé à plusieurs des réunions que j'ai eues à Doha.

6. Aussitôt après sa nomination le 1er février 2000, mon Représentant personnel a effectué sa première visite en Afghanistan, ainsi que dans les pays qui sont membres du Groupe « six plus deux » sur l'Afghanistan. Dans une première étape, M. Vendrell a tenu à s'informer de la situation prévalant en Afghanistan et alentour et des vues des parties afghanes, ainsi que des gouvernements du Groupe « six plus deux » et des autres gouvernements intéressés. Par la suite, tout en élargissant et en renforçant ses contacts, il a commencé à développer, en coordination avec ses interlocuteurs, certaines idées sur la manière dont un processus de paix, organisé sous les auspices de l'ONU, pourrait être structuré.

7. À Kaboul et Kandahar, villes dans lesquelles il s'est rendu à plusieurs reprises, mon Représentant personnel a eu pour interlocuteur principal le Ministre des affaires étrangères des Taliban, Wakil Ahmad Mutawakkil. Le 5 septembre, M. Vendrell s'est également entretenu, avec le chef suprême des Taliban, le mollah Mohammad Omar, et à d'autres occasions avec le Président du Conseil des ministres, le mollah Mohammad Rabbani, le Gouverneur de la province de Kandahar, le mollah Hassan Rahmani, le Vice-Ministre des affaires étrangères des Taliban, le mollah Abdul Jalil et, plus récemment, avec le Ministre de l'éducation, Amir Khan Muttaqi, qui a été désigné comme principal négociateur des Taliban. À Faizabad, Douchanbé, Tachkent et New York, M. Vendrell a eu de fréquents entretiens avec les dirigeants du Front uni, en particulier le Président de l'État islamique, M. Burhanuddin Rabbani, le Ministre des affaires étrangères par intérim, A. Abdullah, et le commandant Ahmad Shah Massoud. Mon Représentant personnel et ses collaborateurs ont également établi des contacts réguliers avec d'autres commandants des forces d'opposition, en particulier le général Abdul Rashid Dostum, chef du Jumbesh-e Melli-ye Islami-ye Afghanistan, Mohammad Ismail Khan, ancien Gouverneur

d'Herat, qui s'est échappé d'une prison à Kandahar à la fin de mars, et Karim Khalili, chef de la faction Hazara chiite Hezb-e Wahdat.

8. Lors de ses entretiens, mon Représentant personnel a notamment fait référence aux demandes répétées du Conseil de sécurité dans ses diverses résolutions, exigeant un cessez-le-feu immédiat; à la nécessité de ne pas prendre la population civile pour cible dans les combats, abordé d'autres questions humanitaires et relatives aux droits de l'homme, et concernant le terrorisme et la culture du pavot, et examiné les vues de ses interlocuteurs sur la mise en place d'un gouvernement à large participation, multiethnique et pleinement représentatif. Ses entretiens ont également porté sur les relations avec les pays tiers. À ce sujet, chaque partie s'est plainte amèrement de la poursuite des ingérences extérieures à l'appui de l'autre partie.

9. Lors de l'examen de ces questions, les deux parties se sont déclarées disposées à envisager un règlement négocié du conflit, bien que les autorités des Taliban aient également mentionné comme possibilité la capitulation politique de leurs adversaires ou une victoire militaire remportée sur eux. Les deux parties ont exprimé leur opposition au terrorisme, les Taliban ayant souvent affirmé que le territoire afghan ne servirait pas à lancer des attaques contre d'autres nations.

10. En ce qui concerne la demande du Conseil de sécurité figurant dans la résolution 1267 (1999) du 15 octobre 1999, tendant à ce que les Taliban remettent Osama bin Laden sans retard aux autorités compétentes, ceux-ci ont réaffirmé que M. bin Laden s'était établi en Afghanistan alors que le pays était sous le contrôle du régime précédent et qu'il n'existait pas de preuves suffisantes le liant à des actes spécifiques de terrorisme. Les autorités des Taliban ont déclaré qu'ils le considéraient comme leur invité et que les traditions de l'hospitalité pachtoune interdisaient de l'expulser du pays. Les Taliban affirment que M. bin Laden n'a aucun moyen de se livrer à de telles activités hors du territoire afghan. S'il refusait de partir de son plein gré, solution que les Taliban encourageraient, comme ils l'ont affirmé à plusieurs reprises, ceux-ci ont de nouveau proposé qu'il soit jugé en Afghanistan par un tribunal composé d'Oulémas provenant d'Afghanistan, d'Arabie saoudite et d'un pays islamique tiers.

11. En ce qui concerne la question du cessez-le-feu, mon Représentant personnel a eu le sentiment que, bien que les parties aient déclaré qu'elles étaient prêtes à envisager une telle solution, aucune d'elle n'avait en réalité exclu de poursuivre de nouvelles activités militaires; que tout cessez-le-feu serait sans doute de courte durée, notamment en l'absence de mesures de vérification; et qu'il pouvait facilement dégénérer en échanges d'accusation de violation, compromettant la confiance mutuelle et l'ouverture de négociations sérieuses.

12. Tout récemment, mon Représentant personnel s'est efforcé d'obtenir que les deux parties belligérantes acceptent d'engager un processus de dialogue. Le 30 octobre 2000, dans des lettres séparées qu'ils lui ont adressées, les Taliban et le Front uni ont accepté d'engager un tel processus avec mes bons offices, afin de mettre un terme le plus rapidement possible au conflit armé en Afghanistan par la voie politique (A/55/548-S/2000/1077, annexes I et II). Ils sont également convenus que ce processus devrait être mis en oeuvre dans le cadre de pourparlers directs entre les deux parties, avec mon active participation ou celle de mon Représentant personnel, ou indirectement par mon intermédiaire ou celui de mon Représentant personnel. Il est à noter, dans ce contexte, que les deux parties se sont engagées à participer au dialogue dans un esprit de sérieux et de bonne foi et à ne pas abandonner le

processus unilatéralement mais à le poursuivre sans interruption jusqu'à épuisement du programme de négociation à établir par les deux parties.

13. À la suite de cet accord, mon Représentant personnel a commencé à faire la navette entre les deux parties, afin d'examiner les éléments à inclure dans le programme de négociation. S'il estime qu'il existe une base suffisante pour un accord final, il organisera une réunion entre les deux parties, si possible avant la fin de 2000. Entre-temps, les autorités des Taliban ont nommé le Ministre de l'éducation, Amir Khan Muttaqi en tant que chef de leur équipe de négociation, tandis que le Front uni a fait savoir que le Ministre des affaires étrangères par intérim, Abdullah, dirigerait les négociations pour leur partie.

14. Mon Représentant personnel s'est entretenu à deux reprises cette année, en juin et en octobre, avec l'ancien Roi d'Afghanistan, Zahir Shah, et les membres de son entourage, afin de procéder à un échange de vues sur la situation en Afghanistan et d'examiner la proposition de l'ancien Roi tendant à convoquer en Afghanistan une *loya jirga* (grande assemblée traditionnelle). Il a également eu une série d'entretiens au Pakistan, en Arabie saoudite, en République islamique d'Iran et en Allemagne avec des personnalités afghanes indépendantes, dont beaucoup souscrivent à la proposition de l'ancien Roi de convoquer une *loya jirga* d'urgence. Je saisis cette occasion pour souligner que le critère devant régir la participation à la construction de l'avenir de l'Afghanistan ne peut évidemment être le fait de détenir des armes mais que les Afghans non combattants, tant dans le pays qu'à l'extérieur, peuvent apporter une contribution très utile et doivent être associés à la détermination du destin de leur pays.

15. Dans les contacts que mon Représentant personnel a eus avec les membres du groupe « six plus deux » et d'autres gouvernements intéressés, ces derniers ont exprimé leur frustration du fait de la poursuite de la guerre en Afghanistan et de l'absence de règlement politique. Ils considèrent que le terrorisme international, la production et le trafic de drogues illicites, ainsi que l'extrémisme provenant d'Afghanistan représentent une grave menace pour la stabilité régionale. Un grand nombre d'entre eux ont vivement critiqué les Taliban qui semblent résolus à imposer une solution militaire, laquelle constituait de l'avis de ces gouvernements, une option irréalisable et inacceptable. D'autres jugent inévitable une victoire des Taliban et estiment donc que la communauté internationale devrait commencer à établir des relations avec eux dans l'espoir qu'une telle démarche pourrait entraîner des changements dans leur politique et leur comportement. Tous ont néanmoins reconnu le rôle central joué par l'ONU dans le règlement du conflit afghan et réaffirmé leur plein appui aux efforts déployés par mon Représentant personnel et moi-même.

16. M. Vendrell a maintenu des contacts étroits avec les gouvernements des pays voisins de l'Afghanistan, la République islamique d'Iran, l'Ouzbékistan, le Pakistan, le Tadjikistan et le Turkménistan, et eu plusieurs entretiens avec leurs dirigeants, comme je l'ai déjà indiqué. Tout récemment, il s'est entretenu avec les Ministres des affaires étrangères du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan, ainsi qu'avec l'Envoyé spécial du Président du Turkménistan sur l'Afghanistan et des hauts fonctionnaires des Ministères des affaires étrangères de la République islamique d'Iran et du Pakistan, notamment le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran et le Secrétaire aux affaires étrangères du Pakistan. Lors de sa dernière visite à Téhéran, les 8 et 9 octobre, M. Vendrell a examiné en détail la question de l'Afghanistan avec le responsable du Bureau des affaires afghanes, Ibrahim Tahe-

rian, et les Vice-Ministres des affaires étrangères, Mohsem Aminzadeh et Javad Zarif.

17. Dans ses entretiens, mon Représentant personnel a mis l'accent sur les conséquences de la situation en Afghanistan pour la sécurité régionale et internationale, les perspectives de paix, les moyens de parvenir à un règlement durable, la question des droits de l'homme, le terrorisme ainsi que la production et le trafic de drogues. Tous ses interlocuteurs se sont engagés à coopérer et à aider l'ONU à engager un processus de paix entre les parties afghanes. Le 3 novembre, mon Représentant personnel et le Coordonnateur des Nations Unies pour l'assistance humanitaire à l'Afghanistan ont informé le Conseil de sécurité de leurs activités.

## **B. Activités de la Mission spéciale, notamment du Groupe des affaires civiles**

18. Pendant la période considérée, la Mission spéciale a renforcé sa présence politique dans la région en ouvrant un bureau de liaison à Téhéran et en rouvrant un bureau politique à Kaboul. Le Groupe des affaires civiles, qui a désormais six bureaux en Afghanistan, est devenu opérationnel. La composante militaire de la Mission spéciale a été revitalisée et j'ai l'intention d'en ramener l'effectif à son niveau précédent, c'est-à-dire à quatre conseillers militaires : un – le Conseiller militaire principal – en poste à Islamabad; un en poste en Afghanistan; un autre au Tadjikistan, pour le nord de l'Afghanistan; et un quatrième qui remplacera, selon qu'il conviendra.

### **Groupe des affaires civiles**

19. Conformément à la résolution 1214 (1998) du Conseil de sécurité, le Groupe des affaires civiles de la Mission spéciale a pour tâche principale « de surveiller la situation, de favoriser le respect des normes humanitaires minimales et de décourager la répétition des violations massives et systématiques des droits de l'homme et du droit humanitaire ». À cette fin, le Groupe des affaires civiles, qui fonctionne comme les composantes similaires d'autres missions des Nations Unies, s'attache à recueillir des informations en même temps qu'il observe la situation en matière de droits de l'homme par sa présence en Afghanistan. Du même coup, le Groupe aide le Représentant personnel du Secrétaire général à remplir la mission de bons offices dont il est chargé en lui faisant mieux connaître et mieux comprendre les besoins et les aspirations de la population afghane et en lui fournissant des informations essentielles qui lui permettent de mettre au point un programme qui y réponde mieux. Plus les Nations Unies développeront les contacts avec la population, mieux elles en connaîtront les besoins et, partant, plus les activités de rétablissement de la paix y gagneront en efficacité. L'année sur laquelle porte le présent rapport, qui a été sa première année de travail complète, a manifestement été pour le Groupe une année exploratoire, pendant laquelle il a posé les fondations de relations plus étroites avec la population afghane.

20. Le Groupe des affaires civiles, qui vient d'ouvrir un bureau à Mazer-e-Sharif, est désormais présent dans l'ensemble du pays, puisqu'il a des bureaux dans les six principales grandes villes, c'est-à-dire à Faizabad, Hérat, Jalalabad, Kaboul, Kandahar, et, maintenant, Mazer-e-Sharif. Il voudrait aussi ouvrir un bureau à Bamyan pour observer de plus près la situation dans les hauts plateaux du centre. En atten-

dant, des missions y ont été déployées dans les régions de Hazarajat et de Ghor. Le Groupe se compose actuellement d'un coordonnateur et de sept spécialistes des affaires civiles, et quatre autres spécialistes des affaires civiles devraient être recrutés d'ici à la fin de 2000. L'objectif de la Mission spéciale – avoir deux spécialistes des affaires civiles en poste dans chacun des principaux lieux d'affectation en Afghanistan – devrait être atteint au début de 2001.

21. En travaillant à l'intérieur du pays, les spécialistes des affaires civiles s'efforcent d'instaurer et de consolider un dialogue persuasif permanent avec les autorités afghanes aux niveaux régional et local dans des domaines tels que l'administration, la police, la justice et les médias, en vue de leur faire mieux connaître les droits de l'homme.

22. En recherchant les contacts avec la société civile afghane, les spécialistes des affaires civiles ont noué des relations avec des groupes de femmes, des organisations de jeunes, des moyens d'information privés ou gérés par des organisations non gouvernementales, des chefs religieux, des intellectuels et des *shuras* (assemblées traditionnelles de notables locaux). Ils ont étudié les tendances politiques, sociales, économiques et culturelles, y compris les principales caractéristiques de la situation des droits de l'homme en Afghanistan, et ont fait rapport à leur sujet, et ils étudient également les domaines tels que l'administration, la justice, le système législatif, la constitution, les médias et les activités économiques, afin de dégager un tableau plus précis de la situation actuelle et future en Afghanistan et de répondre aux besoins des Afghans. Ils ont constaté que les ressources humaines et financières, déjà très insuffisantes, allouées au secteur civil avaient considérablement diminué dans l'ensemble du pays.

### **III. Évolution récente de la situation en Afghanistan**

#### **A. Situation militaire**

23. Cette année, les combats ont repris plus tôt que d'habitude. Ce sont les Taliban, qui sont supérieurs en nombre et ont plus de moyens logistiques, qui en ont pris l'initiative. La violence des combats indique que les entrées d'armes et autre matériel de guerre en Afghanistan continuent au même rythme et se sont même intensifiées au cours des derniers mois. Il y aurait un nombre considérable de combattants non afghans, essentiellement originaires du Pakistan. Les combats proprement dits ont commencé cette année au nord de Kaboul, où les Taliban ont lancé deux violentes offensives les 1er et 9 juillet. Des descriptions détaillées des combats qui ont eu lieu au printemps et en été ont été données dans les rapports que j'ai précédemment soumis à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

24. Au mois de septembre et au début du mois d'octobre, les forces des Taliban se sont emparées de secteurs plus étendus autour de Taloqan et ont lancé une série d'attaques vers le nord, prenant les districts de Khawajaghar, Dashti Archi et Emam Saheb dans la province de Takhar. À l'heure actuelle, seule la province du Badakhshan, est encore entièrement tenue par le Front uni.

25. Le 14 octobre, le Front uni a lancé avec succès une contre-attaque au moment où les forces des Taliban procédaient à la relève de leurs unités et remplaçaient par des troupes fraîches celles qui venaient de participer à des combats soutenus pendant

sept semaines. Les districts d'Emam Saheb, de Dashti Archi et d'Emam Saheb ont été rapidement repris et les forces du Front uni ont progressé vers Taloqan par l'est et par le nord. Au bout de 10 jours, la contre-offensive du Front uni a faibli et les Taliban ont réussi à en repousser les forces. Le 5 novembre, les lignes d'affrontement étaient plus ou moins les mêmes qu'au 13 octobre, et il semblerait que la situation soit au point mort.

26. De 13 000 à 15 000 Taliban, renforts compris, ont pris part à la campagne de Baghlan/Takhar, tandis que les forces du Front uni étaient deux fois moins nombreuses. La bataille de Taloqan a été particulièrement violente. Les deux parties ont subi de lourdes pertes, qui s'élèveraient à 6 000 à 9 000 tués, blessés ou prisonniers, dont 65 % peuvent être attribuées aux forces des Taliban.

27. Les revers militaires de cette année ont mis le Front uni à rude épreuve. Une série de réunions ont été organisées à la hâte dans l'intention évidente de sauver l'alliance de la désintégration et d'inviter les chefs militaires n'appartenant pas au Front uni à se joindre à la lutte contre les Taliban. En plus d'une réunion entre deux chefs militaires ouzbeks, le général Dostum et le général Abdul Malik, à Meshed, dans l'est de l'Iran, au début de l'année, deux rencontres qui pourraient être importantes ont eu lieu dans la République islamique d'Iran, l'une en octobre et l'autre en novembre, entre les principaux chefs militaires antitaliban, le commandant Massoud, le général Dostum et M. Ismail Khan, en réaction à l'impression que l'étranger avait renforcé son appui aux Taliban. Il a été décidé à leur première rencontre que le Front uni créerait un nouveau conseil militaire qui comprendrait, outre eux-mêmes, d'autres chefs militaires influents.

28. Rallier des opposants et changer de camp fait partie de la guerre civile en Afghanistan. Le 25 juillet, les Taliban ont arrêté Mohammad Bashir Baghlani, Gouverneur de la province de Baghlan et l'un de leurs principaux alliés dans le nord de l'Afghanistan, au motif qu'il avait noué des relations clandestines avec l'opposition. L'arrestation a donné lieu à des heurts entre les Taliban et le Front uni. Peu après, Abdullah Jan Wahidi, l'ancien Gouverneur de la province de Laghman, qui avait annoncé fin avril, lors d'une cérémonie publique, qu'il s'était allié aux Taliban, a fait défection pour de nouveau rejoindre le Front uni. À la fin du mois d'août, on a appris que des désaccords s'étaient élevés entre le Gouverneur de la province centrale de Bamyan, Maulawi Islam, et les Taliban. Des informations font état depuis la mi-juillet d'affrontements entre les chefs militaires du Front uni dans des secteurs proches de Faizabad, la capitale de la province du Badakhshan.

## **B. Situation politique**

### **Problèmes régionaux**

29. Les effets du conflit en Afghanistan se font de plus en plus sentir en Asie centrale et en Asie du Sud. Les pays voisins de l'Afghanistan, et même des pays plus lointains, redoutent les répercussions que pourraient avoir chez eux les combats que se livrent les Taliban et le Front uni.

30. Le Président des États-Unis d'Amérique, Bill Clinton, s'est rendu en Inde et au Pakistan au mois de mars. Pendant sa visite à Islamabad, M. Clinton s'est entretenu avec le chef du Gouvernement pakistanais, Pervez Musharraf, de la question du terrorisme et d'Osama bin Laden, qui se trouve toujours en Afghanistan. Ces questions,

ainsi que celles qui concernent la paix et les droits de l'homme en Afghanistan, ont fait l'objet d'autres échanges de vues entre le Pakistan et les États-Unis à plusieurs reprises en 2000, notamment lors de la visite à Islamabad, fin mai, de Thomas Pickering, le Sous-Secrétaire d'État aux affaires politiques, ainsi que lors des visites de Karl Inderfurth, le Secrétaire d'État adjoint, et de Michael Sheehan, le Directeur du Bureau de la lutte contre le terrorisme au Département d'État.

31. Au mois de septembre, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a envoyé à Islamabad un envoyé spécial, Sergueï Yastrebshemsky, pour s'y entretenir de l'Afghanistan avec des hauts fonctionnaires pakistanais, notamment le chef du Gouvernement, Pervez Musharraf, et le Directeur général de l'Agence de renseignement interservices (ISI), le général Mahmud Ahmad. Lorsque le Président Poutine s'est rendu en Inde au mois d'octobre, il s'est entendu avec le Premier Ministre Atal Behari Vajpayee pour que les deux pays coordonnent leurs efforts en vue de lutter contre le terrorisme dans la région, en particulier celui qui émanait d'Afghanistan. Un groupe de travail indo-russe a déjà été créé à cette fin.

32. Les États-Unis et la Fédération de Russie ont tenu deux séries d'entretiens de haut niveau, à Washington, au mois d'août, et à Moscou, au mois d'octobre, pour échanger des vues sur la situation en Afghanistan. On a appris qu'après les entretiens tenus à Moscou, les deux pays étaient convenus de faire pression sur les Taliban. Les Taliban ont rejeté l'affirmation selon laquelle ils représentaient une menace pour la stabilité en Asie centrale.

33. Les États d'Asie centrale restent en état d'alerte en ce qui concerne la situation en Afghanistan. À la mi-avril, les Présidents du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan se sont rencontrés à Tachkent et ont signé un accord sur les mesures à prendre conjointement pour lutter contre le terrorisme ainsi que contre l'extrémisme politique, religieux et autre et le grand banditisme international, dont l'Afghanistan était considérée comme étant la source. La Fédération de Russie, pour sa part, s'est dite de plus en plus préoccupée par l'appui que les Taliban apporteraient aux rebelles tchéchènes en Afghanistan et en dehors. Les Taliban ont catégoriquement rejeté toutes ces craintes.

34. Une réunion au sommet des États (à l'exception de l'Ouzbékistan) parties aux accords signés le 24 mai 2000 à Minsk pour revitaliser un traité de sécurité collective conclu entre les États de la Communauté d'États indépendants afin de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme a eu lieu à Bishkek au mois d'octobre. L'objet de cette réunion, à laquelle ont participé les Présidents de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan, était d'examiner un plan de sécurité mutuelle à long terme. Dans une déclaration publiée le 11 octobre, le groupe a demandé instamment au Conseil de sécurité de tenir une réunion extraordinaire pour examiner la question de la guerre civile en Afghanistan. Les Présidents ont également demandé qu'une conférence islamique soit organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe afin de coordonner les efforts qui sont déployés en vue de mettre fin au conflit afghan.

35. À la réunion au sommet qu'il a tenue à Douchanbé le 5 juillet, le Groupe dit des « cinq de Shanghai » (désormais appelé le « forum de Shanghai »), qui comprend la Chine, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, a lancé un appel pour qu'il soit mis fin au conflit en Afghanistan, s'est dit préoccupé par les tensions en Afghanistan et a examiné les moyens de lutter contre

le terrorisme provenant de ce pays. Les Présidents du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan ont tenu une réunion au sommet d'urgence à Bishkek le 20 août pour s'entretenir des questions de sécurité après que des groupes ouzbeks armés qui, pensaient-ils, étaient venus d'Afghanistan, se soient infiltrés au Kirghizistan et en Ouzbékistan plus tôt dans le mois.

36. À la mi-mai, le Ministre de l'intérieur des Taliban, le mollah Abdur Razzaq, s'est rendu en visite officielle à Islamabad, où il a eu des entretiens avec les autorités pakistanaises au sujet de l'extradition des criminels, du terrorisme, du trafic des drogues et de l'Accord relatif au commerce de transit de l'Afghanistan. Le Pakistan, de son côté, lui a remis une liste de 18 camps en Afghanistan où des militants pakistanais recevraient une formation militaire et lui a demandé que ces camps soient fermés et que les personnes soupçonnées d'activités terroristes au Pakistan soient extradées. Les Taliban auraient demandé une aide de plus de 100 millions de dollars au Pakistan pour financer des projets de reconstruction.

37. Autre sujet de préoccupation relatif à l'Afghanistan : on a appris que Jumaboi Namangani, un dissident ouzbek, était passé, début mai, avec ses partisans armés du Tadjikistan en territoire tenu par les Taliban dans le nord de l'Afghanistan. Les Taliban ont officiellement déclaré à la radio que l'allégation était sans fondement, un tel acte étant contraire aux principes de leur politique étrangère. Selon des informations persistantes, un nombre considérable d'Arabes, de Tchétchènes, de Pakistanais, de Ouïghours et autres étrangers combattaient aux côtés des Taliban en Afghanistan. Les Taliban le démentent aussi.

38. Je suis gravement préoccupé par le fait que, cette année encore, des dirigeants afghans ont été assassinés pour des raisons politiques. Le Gouverneur de la province de Kunduz nommé par les Taliban, Aref Khan, ainsi que d'autres Afghans ont été assassinés dans la ville pakistanaise de Peshawar. La police pakistanaise n'a arrêté personne, ni même trouvé de suspects dans ces affaires.

#### **Contacts entre divers États et les parties afghanes**

39. Depuis le début de 2000, de nombreuses délégations techniques iraniennes se sont rendues dans les zones de l'Afghanistan tenues par les Taliban dans le but déclaré d'inspecter les locaux diplomatiques dans les villes de Herat et Kaboul et d'évaluer les dégâts subis. Bien que la République islamique d'Iran n'ait pas encore reçu des Taliban une réponse jugée satisfaisante à ses représentations en vue de l'arrestation et de l'extradition ou de la condamnation des responsables du meurtre de diplomates iraniens et d'un journaliste à Mazar-e-Charif en août 1998, le poste frontière entre Islam Qaleh et Do Ghalun, réouvert à l'automne de 1999, est resté ouvert à des fins commerciales jusqu'à présent et le consulat iranien à Herat a réouvert ses portes.

40. Le Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères d'Italie, M. Ugo Intini, a eu des entretiens sur place avec les deux parties belligérantes à la fin du mois de septembre pour tenter d'établir un « corridor humanitaire » entre les territoires de l'Afghanistan divisés par la guerre. M. Intini avait eu des entretiens à ce sujet avec le Ministre des affaires étrangères des Taliban, M. Mutawakkil, et avec le commandant Massoud (Front uni) à Kaboul et Douchanbé, respectivement.

41. Ces dernières semaines, l'Ouzbékistan et les Taliban ont commencé à avoir des contacts par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs à Islamabad. À leur deuxième ré-

union, le 15 octobre, une lettre du mollah Mohammad Rabbani, Président du Conseil des ministres, adressée au Président, M. Karimov, a été remise; des assurances y étaient données quant à la non-ingérence des Taliban dans les affaires intérieures de l'Ouzbékistan. Lors d'une troisième réunion, tenue le 18 octobre, les participants se seraient mis d'accord pour que les contacts diplomatiques se poursuivent à un niveau plus élevé entre les vice-ministres des affaires étrangères. À la suite d'une réunion tenue le 7 novembre entre le chef de l'exécutif pakistanais, M. Pervez Musharraf, et le Premier Ministre du Kazakhstan, M. Kasymzhomart Tokayev, ce dernier a déclaré qu'à l'avenir, les Taliban auraient très vraisemblablement un rôle prépondérant dans un gouvernement de coalition en Afghanistan.

42. Le 9 octobre, une compagnie aérienne privée, Flying Dolphin, basée aux Émirats arabes unis, a inauguré un vol hebdomadaire entre les villes de Sharjah et de Kandahar. Il s'agissait des premiers vols commerciaux effectués à destination et en provenance de l'Afghanistan depuis l'entrée en vigueur, le 14 novembre 1999, des sanctions stipulées dans la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité.

## C. Initiatives prises par des Afghans et des États Membres

### Processus de Rome

43. Comme convenu lors d'une réunion tenue à Rome en novembre 1999, les partisans de la convocation d'une *loya jirgah*, que préconisait l'ancien Roi Zahir Shah, initiative connue sous le nom de processus de Rome, ont envoyé une délégation au Siège de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à Washington DC, Paris, Berlin, Londres, Islamabad et Kandahar pour expliquer leur action et demander un appui. Mon Représentant personnel a eu des entretiens à Islamabad avec deux délégations différentes, l'une qui se rendait au Pakistan et l'autre qui se rendait auprès des Taliban, au sujet de la proposition tendant à convoquer d'urgence une *loya jirgah*. L'ancien Roi a en outre l'intention d'envoyer des délégations auprès de la République islamique d'Iran, des républiques d'Asie centrale, de la Fédération de Russie et de l'Arabie saoudite, ainsi qu'auprès du Front uni.

### Autres initiatives

44. Un représentant d'une initiative parallèle, appelée le processus de Chypre, s'est rendu à New York pour expliquer son action. Le 15 septembre, ce groupe a tenu à Chypre sa quatrième réunion, au cours de laquelle les participants ont eu des échanges de vues sur le mécanisme de la convocation d'une grande assemblée nationale à l'intérieur de l'Afghanistan. Plus de 70 intellectuels afghans ont participé à cette conférence, d'une durée de deux jours, à laquelle assistaient des observateurs de l'Organisation des Nations Unies et d'un certain nombre d'États Membres. Des invitations avaient été envoyées aussi bien aux Taliban qu'au Front uni, mais ils n'ont envoyé aucun représentant à la réunion. Du 4 au 6 octobre, le Conseil pour la paix et l'unité nationale de l'Afghanistan, qui a des liens avec le processus de Rome, s'est réuni à Bonn, avec l'assistance du Gouvernement allemand, pour des échanges de vues sur les moyens concrets qui permettraient d'accélérer la convocation d'urgence d'une *loya jirgah* conformément à l'initiative de paix de l'ancien Roi Zahir Shah.

### **Initiative de l'Organisation de la Conférence islamique**

45. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, le Président de la République islamique d'Iran, M. Mohammed Khatami, en sa qualité de Président de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), a lancé une initiative diplomatique en février 2000. L'OCI a invité le Front uni et les Taliban à Djedda (Arabie saoudite) pour deux séries d'entretiens séparés avec la mission de l'OCI, du 7 au 9 mars, puis du 8 au 10 mai, en vue de l'organisation de négociations éventuelles directes entre les deux parties. Mon Représentant personnel m'a représenté à ces réunions en qualité d'observateur. Avant la première réunion, j'avais rencontré personnellement les membres d'une délégation de l'OCI qui s'étaient rendus à New York le 1er mars pour expliquer cette initiative.

46. Ces pourparlers ont abouti à un accord relatif à un échange complet de prisonniers de guerre entre les deux parties, qui devait être effectué par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). À mon grand regret, le processus qui devait aboutir à cet échange a été interrompu par les combats qui ont éclaté au début de juillet. Les deux parties ont néanmoins continué de procéder officiellement à l'échange de petits groupes de prisonniers.

### **Initiative du Turkménistan**

47. À la fin du mois d'août, l'Envoyé spécial du Président turkmène pour l'Afghanistan, M. Boris Shikhmuradov, qui s'était rendu auparavant en République islamique d'Iran, s'est rendu à Kandahar pour des entretiens avec le mollah Omar, puis à Islamabad, où il a été reçu par le général Musharraf. M. Shikhmuradov s'est ultérieurement rendu à Douchanbé pour des entretiens avec le commandant Ahmad Shah Massoud. Au cours de ses entretiens avec les deux parties belligérantes, l'envoyé turkmène a suggéré aux deux parties de convenir d'un cessez-le-feu de longue durée et a proposé que le secteur nord-est du pays soit placé sous la responsabilité du commandant Massoud, qui reconnaîtrait en échange l'autorité générale de l'« Émirat islamique » en Afghanistan. Les deux parties auraient, semble-t-il, rejeté cette proposition.

## **D. Activités du groupe « six plus deux » et du « groupe des vingt et un »**

48. Mon Représentant personnel a convoqué une réunion du groupe « six plus deux » à Islamabad le 22 mai. Le 30 mai, il a convoqué, à Islamabad également, une autre réunion du « groupe des vingt et un », constitué de gouvernements qui exercent une influence en Afghanistan. Ce groupe, qui ne s'était pas réuni depuis juin 1998, comprend les pays suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, République islamique d'Iran, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie ainsi que l'OCI.

49. Vu l'intensification des combats et l'aggravation de la situation humanitaire, j'ai décidé de convoquer une réunion du groupe « six plus deux » pour le 15 septembre au niveau des ministres des affaires étrangères. À l'issue de cette réunion, la deuxième de cette nature puisque la première réunion ministérielle s'était tenue en septembre 1998, a été adoptée une déclaration (A/55/393-S/2000/875, an-

nexe), dans laquelle mon Représentant personnel était prié de prendre contact avec toutes les parties afghanes concernées et de rendre compte au groupe du résultat de ses entretiens.

50. Comme convenu à la réunion du 15 septembre, le groupe des « six plus deux » a tenu une autre réunion le 3 novembre, cette fois-ci au niveau des vice-ministres des affaires étrangères, pour prendre connaissance d'un rapport de mon Représentant personnel sur les contacts qu'il avait pris avec toutes les parties afghanes concernées pour déterminer si elles étaient disposées à accepter un cessez-le-feu et à entamer des négociations conduisant à une solution politique en Afghanistan. Dans sa déclaration de clôture (dont le texte est annexé au présent rapport), le groupe a noté avec satisfaction que les deux parties belligérantes avaient accepté, dans des lettres adressées à mon Représentant personnel, d'entamer un dialogue, sans conditions préalables, par l'entremise du Secrétaire général ou de son Représentant personnel, dans le but de parvenir à une solution politique. Le groupe a en particulier noté que les deux parties s'étaient engagées à négocier de bonne foi et à ne pas se retirer unilatéralement du processus de négociation tant qu'elles n'auraient pas achevé l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, dont elles devaient elles-mêmes convenir. Le groupe a prié mon Représentant personnel de lui rendre compte, le 1er février 2001 au plus tard, des progrès accomplis dans le cadre de ce dialogue entre les deux factions belligérantes.

51. Compte tenu de l'intérêt particulier manifesté par le groupe « six plus deux », une réunion a été convoquée pour le 28 février à New York afin d'examiner la question des drogues illicites provenant de l'Afghanistan. Cette réunion, à laquelle participaient des spécialistes de la lutte contre le trafic des drogues venus des capitales des pays membres du groupe, avait pour coprésidents le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast, et le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, M. Pino Arlacchi. Les activités ultérieures du groupe à cet égard sont décrites plus loin, dans la section du présent rapport relative aux activités humanitaires.

#### **IV. Activités humanitaires et droits de l'homme**

52. Au fil des mois, les conditions dans lesquelles se déploie l'assistance humanitaire en Afghanistan se sont progressivement compliquées. Les autorités des Taliban ont régulièrement remis en cause les principes, définis dans le cadre stratégique pour l'Afghanistan, qui sont censés présider à la programmation de l'assistance. Les organismes d'aide ne se sont néanmoins jamais départis de leur position, continuant d'apporter une aide et poursuivant le dialogue avec les autorités des Taliban. Toutefois, certaines questions de principe n'ont toujours pas été réglées. C'est le cas notamment des restrictions qui sont imposées à l'emploi d'Afghanes par l'ONU et les organisations non gouvernementales en dehors du secteur de la santé et d'un code publié par les autorités des Taliban et régissant les activités des organismes et programmes des Nations Unies. Ces deux éléments sont des obstacles majeurs à un dialogue constructif avec les Taliban. L'ONU a clairement fait savoir aux autorités que toute discrimination fondée sur le sexe était inacceptable. Les organismes des Nations Unies chargés de l'aide humanitaire, sous la direction du Bureau du Coordonnateur et avec l'aide des États Membres qui font partie du Groupe d'appui à l'Afghanistan, continuent de rechercher une solution acceptable à ces problèmes.

53. C'est la deuxième année que l'assistance fournie aux Afghans par l'ONU et par les organisations non gouvernementales, nationales et internationales est organisée selon les principes du Cadre stratégique pour l'Afghanistan. Les organismes d'aide s'efforcent de tirer parti au maximum de toutes les ressources disponibles en s'appuyant pour ce faire sur un programme commun qui repose sur un certain nombre de principes. Ce programme, qui a été présenté à l'occasion de l'appel global de 2000 énonce plusieurs priorités : a) soulager les souffrances humaines; b) protéger et faire avancer les droits de l'homme; c) assurer des services sociaux minimum; d) donner aux Afghans des moyens d'existence durables et e) apporter un appui au retour des réfugiés. À ce jour, la communauté internationale a versé quelque 150 millions de dollars des États-Unis, dont 140 millions de dollars en réponse à l'appel global, ce qui représente 48 % du total demandé.

54. Dans certaines régions du pays, la mise en œuvre des programmes d'assistance s'est heurtée aux difficultés d'accès aux populations et à de graves problèmes de sécurité. Au début de décembre 1999, l'ONU a pu négocier une opération de franchissement des lignes qui lui a permis de venir en aide, dans la vallée de Panjshir, à quelque 60 000 personnes déplacées par suite du conflit, mais elle n'est pas parvenue à s'entendre avec les autorités en 2000 pour poursuivre ce type d'opération. L'ONU s'est heurtée à des difficultés analogues au deuxième trimestre pour venir en aide aux communautés de l'Hazarajat du nord touchées par le conflit, la sécheresse et un blocus économique; les autorités ont néanmoins consenti à ce qu'une aide soit apportée en août aux populations de Samangan et Dar-e-souf. Le Bureau du Coordonnateur de l'ONU continue de s'efforcer d'obtenir des autorités qu'elles respectent davantage le droit des civils à une aide humanitaire.

55. Les conditions de sécurité en dehors des lignes de front et des zones de conflit ont permis aux programmes humanitaires de se dérouler malgré l'instabilité persistante de la situation. Le meurtre, perpétré par une bande armée non identifiée, de sept Afghans qui travaillaient pour le programme de sensibilisation aux mines, qui bénéficie du soutien de l'ONU, au mois d'août, dans l'ouest du pays a rappelé les risques quotidiens auxquels est confronté le personnel humanitaire.

56. La situation socioéconomique en Afghanistan s'est considérablement détériorée. L'économie de guerre, les effets de la sécheresse et les restrictions imposées au commerce de transit avec le Pakistan font que la majorité des Afghans se trouvent dans une situation encore plus vulnérable. Le conflit qui se prolonge et l'anarchie qui en résulte ont rendu des centaines de milliers d'Afghans chroniquement tributaires de l'aide humanitaire. On sait que nombre d'Afghans ne pourraient survivre sans l'aide qu'ils reçoivent sous forme de nourriture, d'abris, de soins de santé et d'autres services.

57. Les organismes d'aide s'inquiètent tout particulièrement du sort des personnes déplacées par suite des combats et, plus récemment, par suite de la sécheresse. Les plus vulnérables bénéficient d'une aide alimentaire du Programme alimentaire mondial (PAM). Les populations qui ont été déplacées à la suite des combats de 1999 sont restées à Kaboul, dans la vallée de Panjshir et dans différents secteurs du nord et de l'est du pays. Les combats qui se poursuivent dans le centre et dans le nord créent de nouveaux déplacements de population. Quelque 134 000 personnes déplacées se trouvent dans une situation d'extrême vulnérabilité en raison du conflit. Des programmes d'aide d'urgence mis en œuvre par les ONG et appuyés et coordonnés par l'ONU permettent de répondre à leurs besoins les plus critiques.

58. Comme on l'avait prévu dans les rapports établis à la fin de 1999, la sécheresse qui sévit depuis plusieurs hivers et de stricts contrôles aux frontières ont exacerbé les difficultés rencontrées par la plupart des Afghans pour se procurer de la nourriture. La sécheresse qui frappe actuellement le pays serait la plus grave qu'il ait connue depuis 40 ans et a eu des effets désastreux tant sur les récoltes que sur les troupeaux. D'après les estimations de la FAO et du PAM, la production de céréales devrait s'établir à 1,82 million de tonnes en 2000, soit une diminution de 44 % par rapport à 1999 et de 53 % par rapport à 1998. Par suite des pénuries de fourrage et d'eau et des ventes de bétail auxquelles sont contraints les éleveurs dans la difficulté, le cheptel a diminué de 50 % au moins dans tout le pays, quand il n'a pas été réduit à néant. La FAO estime que l'Afghanistan emploie chaque année 300 000 tonnes de semences de blé. Or, il devrait y avoir cette année un déficit d'au moins 60 000 tonnes de semences, soit que les blés ne soient pas parvenus à maturité, soit que les gens aient été contraints de consommer le blé destiné aux semences, soit que les grains ne se soient pas développés et ne puissent germer.

59. En juin, l'ONU et ses partenaires ont présenté une demande de financement en vue de mettre en oeuvre une stratégie destinée à répondre aux besoins supplémentaires nés de la sécheresse. Il s'agirait d'apporter une aide sur place aux populations les plus vulnérables afin de stabiliser les collectivités et d'éviter les migrations. Cette stratégie ne peut être appliquée que si les populations sont accessibles et si les donateurs fournissent des ressources supplémentaires. En septembre, un grand nombre de familles originaires de districts éloignés et gravement touchés par la sécheresse dans les provinces de Ghor, Badghis et Faryab, ont commencé à arriver à Herat, le principal centre urbain de l'ouest du pays. À l'heure actuelle, quelque 40 000 personnes chassées de chez elles par la sécheresse ont trouvé refuge à Herat. Les organismes d'aide mobilisent toutes les ressources disponibles pour leur assurer abri, nourriture, eau et services sanitaires. On constate avec inquiétude de nouveaux départs de populations chassées par la sécheresse. Des aliments ont été livrés mais on manque de fonds pour acheter des articles non alimentaires et l'appui aux programmes d'aide alimentaire est insuffisant. La communauté internationale des donateurs est invitée instamment à répondre généreusement aux appels de l'ONU et de ses partenaires afin de limiter l'étendue de la crise.

60. En plus de l'aide alimentaire d'urgence destinée aux victimes de la sécheresse, le PAM a prévu la livraison d'un total de 115 800 tonnes de produits alimentaires destinés à quelque 1,5 million de personnes en situation alimentaire précaire. Le PAM a concentré son action sur les habitants pauvres des villes de Kaboul, Jalalabad et Mazar. Quelque 485 000 personnes, pour la plupart les membres de ménages ayant une femme à leur tête et des handicapés, sont régulièrement fournies en pain grâce à de très fortes subventions.

61. En début d'année, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est parvenu à conclure un accord avec la République islamique d'Iran au sujet du rapatriement des réfugiés afghans. Depuis que le programme conjoint est appliqué, c'est-à-dire depuis le mois d'avril, le nombre de réfugiés afghans installés en République islamique d'Iran et rapatriés de force a diminué de façon spectaculaire, passant à quelques milliers, contre 70 000 en 1999, et les réfugiés afghans qui ne peuvent ou ne veulent retourner dans leur pays jouissent d'une meilleure protection. En revanche, le nombre d'Afghans qui avaient trouvé refuge au Pakistan ou en République islamique d'Iran et qui sont retournés volontairement dans leur pays a doublé par rapport à 1999. De janvier à la fin de septembre 2000, un total de 170 000

réfugiés afghans sont rentrés volontairement en Afghanistan avec l'aide du HCR, du PAM et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (70 000 en provenance du Pakistan et 100 000 en provenance de la République islamique d'Iran). On n'a pas encouragé les retours vers les zones de conflit et les zones touchées par la sécheresse.

62. Une aide initiale à la réinsertion a été assurée sur une base permanente pendant toute l'année 2000. En plus des programmes sanitaires et des programmes d'éducation et de production de revenu, l'aide a consisté à assurer des transports, un appui individuel aux ménages, l'alimentation en eau potable et la construction d'abris d'urgence. Cette aide était expressément destinée aux femmes et à d'autres groupes vulnérables de la population de rapatriés.

63. Tout au long de l'année 2000, les institutions spécialisées des Nations Unies ont conduit, en partenariat avec des ONG, des activités à caractère prioritaire dans le domaine de la santé : formation, activités intégrées de lutte contre les maladies, maternité sans risque et assainissement et distribution d'eau. Des épidémies sans précédent de méningite et de paludisme à falciparum, liées aux conditions climatiques, sont survenues dans la région centrale des hauts plateaux. La fièvre hémorragique qui a sévi dans l'ouest du pays était probablement associée aux troupeaux déplacés par suite de la sécheresse. Il a fallu faire face à ces épidémies au moyen des fournitures d'urgence, complétées par des dons négligeables en aide médicale d'urgence, si bien que les capacités dont on dispose actuellement ne permettront pas de venir en aide à des populations de personnes déplacées dont le nombre risque d'aller croissant, qu'il s'agisse des personnes qui fuient la sécheresse, dans l'ouest du pays, ou de celles qui fuient le conflit, dans le nord.

64. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'OMS et un grand nombre d'ONG ont participé en mai-juin puis en octobre-novembre 2000 aux journées nationales de vaccination. Au printemps, quelque 5,3 millions d'enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre la poliomyélite, au cours d'une campagne qui a touché le plus grand nombre d'enfants depuis 1994. L'OMS a aussi conduit des programmes de lutte contre le paludisme et la tuberculose.

65. Le programme d'élimination de la pauvreté et d'habilitation communautaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) suppose une corrélation directe et indirecte entre, d'une part, la consolidation de la paix et la prévention des conflits et, d'autre part, l'autonomisation des populations locales et l'éradication de la pauvreté. Fonctionnant en milieu rural et en milieu urbain, et selon les structures sociales afghanes traditionnelles, le programme a permis d'établir ou de renforcer plus de 2 000 organisations et groupes d'intérêt fondés sur des communautés multiethniques qui ont formé des liens durables aux fins de la réconciliation, de la consolidation de la paix, de la bonne gouvernance et de la réintégration des réfugiés. Grâce aux projets mis en oeuvre dans le cadre du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de la FAO et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le programme a grandement contribué aux efforts collectifs déployés par les organismes d'aide en faveur de la sécurité alimentaire, de l'accès aux services sociaux de base et de l'amélioration des moyens de subsistance.

66. L'Afghanistan continue de figurer parmi les pays du monde les plus infestés de mines terrestres. On recense à l'heure actuelle 720 kilomètres carrés de zones minées. Sur ce total, une zone minée de 340 kilomètres carrés est considérée comme

hautement prioritaire en raison des effets négatifs directs de son existence sur la vie de la population afghane, tandis que les 380 kilomètres carrés restants sont faiblement prioritaires. L'évaluation de la menace que constituent les mines terrestres et les munitions non explosées est un travail continu qui est en cours.

67. Depuis sa création en 1989 jusqu'au mois d'octobre de cette année, le programme d'action antimines pour l'Afghanistan a permis de déminer 518 kilomètres carrés de zones minées et de champs de bataille semés de munitions non explosées. Sur le total des zones déminées, 79 kilomètres carrés l'ont été sur la seule année 2000. Des percées importantes ont été faites également quant au levé des zones minées et des champs de bataille, plus de 619 kilomètres carrés ayant déjà été recensés. Plus de 6,8 millions d'Afghans ont reçu une formation et des informations concernant le danger des mines.

68. Le financement de l'action antimines a atteint un niveau record en 1998 permettant une croissance soutenue du programme, mais il a enregistré une baisse sensible en 1999 et 2000. Un grave déficit de 3,5 millions de dollars au titre des activités de déminage pour la période septembre à décembre 2000 inclusivement a obligé le programme d'action antimines à mettre son personnel en congé sans traitement pendant deux mois et à geler les traitements et augmentations. L'autre conséquence de ce déficit est qu'il ne sera possible de déminer en 2000 que 64 % des sites dont on avait prévu le déminage.

### **Stupéfiants**

69. L'Afghanistan reste le plus grand fournisseur d'opium du monde. La superficie cultivée en pavot à opium avait doublé au cours de la saison 1998/99 par rapport à l'année précédente, mais les reconnaissances effectuées cette année ont fait apparaître un léger fléchissement de la superficie cultivée, qui est passée de 91 000 hectares en 1999 à environ 82 000 hectares cette année, soit une diminution de 10 %. Ce chiffre reste, toutefois, en deçà de l'objectif fixé par le décret promulgué par les Taliban en septembre 1999, qui tendait à réduire d'un tiers la culture du pavot à opium pour la saison 1999/2000.

70. En revanche, la récolte d'opium de cette année a diminué de 28 %, passant d'un chiffre record de 4 581 tonnes en 1999 à 3 275 tonnes, ce essentiellement en raison de l'extrême sécheresse. La culture du pavot à opium est concentrée dans des zones bien distinctes de l'Afghanistan, atteignant 92 % dans six seulement des 30 provinces du pays. Le programme pilote entrepris par le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime en vue de la création d'activités de substitution s'est porté sur trois zones précises et a permis de réduire de 50 % cette année la récolte d'opium dans les districts de Ghorak, Khakrez et Maiwand. Ce résultat prouve que les activités de substitution sont, dans le contexte afghan, la méthode qui convient pour réduire les cultures illicites. La pénurie de fonds dont pourrait avoir à souffrir ce programme pilote risque d'entraîner une crise de crédibilité à l'avenir et d'empêcher que la réduction opérée dans les districts cibles en 2000 se poursuive.

71. Cela étant, le 28 juillet 2000, le dirigeant suprême des Taliban, le mollah Omar, a promulgué un décret interdisant totalement la culture du pavot à opium pour la prochaine saison. Les autorités des Taliban ont déclaré que le problème des drogues en Afghanistan ne pourra être résolu que si la communauté internationale prête son concours pour l'application du décret.

72. Étant donné l'état de guerre qui continue de sévir en Afghanistan, il est admis que l'application des lois dans le pays ne peut réalistement bénéficier d'un appui institutionnel. Cependant, vu la grave menace que fait peser à l'échelle mondiale l'augmentation du trafic de stupéfiants en provenance d'Afghanistan, le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime a mis en place un programme antidrogue dans les pays limitrophes de l'Afghanistan – une sorte de « ceinture de sécurité » – visant à contenir au niveau régional un problème ayant sa source en Afghanistan. Les efforts dans ce sens font appel à une action coordonnée de lutte antidrogue de la part de la Chine, de la République islamique d'Iran, du Pakistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan, qui tous ensemble ont une frontière commune de 5 000 kilomètres avec l'Afghanistan.

73. L'engagement pris par le groupe « six plus deux » de s'attaquer au problème des drogues illicites en Afghanistan et à ses incidences au niveau régional et au-delà a été confirmé à la réunion de haut niveau « six plus deux » tenue à New York, le 28 février 2000. Le Président du Conseil de sécurité a par la suite encouragé le Groupe « six plus deux » à mener son action antidrogue de manière coordonnée, avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime. Il a par ailleurs exhorté les autres États Membres à aider au renforcement des capacités des pays limitrophes de l'Afghanistan en matière de lutte contre les stupéfiants.

74. Au mois de mai, le Bureau des experts du Groupe « six plus deux » et les pays donateurs ont tenu une réunion à Vienne afin d'approuver la formulation d'un plan d'action régional visant à promouvoir les échanges d'informations, l'interdiction des expéditions transfrontières de drogues et le contrôle des substances chimiques servant à la fabrication des drogues, ainsi que l'élimination des récoltes illicites en Afghanistan et la mise en place ultérieure d'activités de substitution. On a souligné en particulier que l'approche de la programmation commune des Nations Unies en Afghanistan constituait un cadre approprié pour adapter l'assistance à l'objectif de l'élimination du pavot à opium. Le plan d'action régional a été approuvé par le groupe « six plus deux » à la réunion qu'il a tenue le 13 septembre à New York.

### **Droits de l'homme**

75. Au cours de l'année écoulée, la population afghane a continué de subir toutes sortes de privations, de violations, et de politiques et pratiques qui restreignent gravement ou empêchent l'exercice des droits de l'homme. La guerre continue d'être la cause la plus funeste et la plus importante d'empiètement sur les droits fondamentaux des Afghans. Les effets cumulatifs et directs du conflit, aggravés par une extrême pauvreté et un profond sous-développement, contribuent à une situation qui a fait du peuple afghan l'un des moins capables d'exercer ses droits, y compris le droit à la vie.

76. J'ai signalé dans des rapports précédents des statistiques et des indicateurs socioéconomiques alarmants qui permettent de se faire une idée de la portée limitée de l'exercice des droits de l'homme en Afghanistan. La sécheresse, s'ajoutant au conflit et aux effets dévastateurs de la misère, a incontestablement exacerbé une situation déjà médiocre, notamment en ce qui concerne le droit à l'alimentation, aux soins de santé et à des conditions de logement adéquates. La réduction des activités antimines rendue nécessaire par l'insuffisance des fonds risque de compromettre encore davantage le droit à la vie des communautés touchées par le problème des mines.

77. Les politiques et pratiques qui sont répandues en Afghanistan, en particulier celles qui concernent les femmes et les jeunes filles, sont un sujet de préoccupation grave et persistant. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports, la situation des femmes et des jeunes filles demeure lamentable, en raison à la fois des politiques intolérables des Taliban et de l'effondrement général des indicateurs socioéconomiques. Le *firman* promulgué en juillet par les autorités des Taliban, qui restreint l'embauche des Afghans par l'ONU et les organisations non gouvernementales, sauf dans le secteur de la santé, constitue une violation manifeste du droit au travail et à des conditions de vie adéquates. Ce *firman* constitue un précédent inacceptable, qui empêche les organismes d'assistance de venir en aide aux éléments les plus vulnérables et les plus marginalisés de la société afghane. Le Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide humanitaire, agissant en consultation avec les organismes d'assistance, suit actuellement la question avec les autorités des Taliban. Ces organismes continuent de mener des activités visant à remédier au problème ainsi qu'aux ramifications de la discrimination fondée sur le sexe.

78. Les Afghans vivant dans les zones situées sur la ligne de front ont à maintes reprises fait l'objet de bombardements effectués sans discernement et été victimes de l'emploi aveugle des mines terrestres. Les habitants des communautés de la ligne de front ont fui en grand nombre chaque zone de combat, les civils ayant parfaitement conscience que leurs droits en tant que non-combattants sont fréquemment violés. Les violations flagrantes des droits de l'homme comprennent les exécutions sommaires, dont le massacre de détenus qui aurait eu lieu à Samangan au mois de mai. Des civils, y compris des femmes, ont été détenues arbitrairement dans des conditions qui sont décrites comme étant cruelles et inhumaines. Selon des informations nombreuses, des soldats des Taliban ont délibérément détruit, incendié et pillé des maisons et des biens essentiels à la survie. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire du conflit afghan que les civils sont pris pour cible et que l'on cherche délibérément à leur faire du mal; aussi est-il impératif que les responsables de ces crimes odieux aient à rendre compte de leurs actes. Les informations concernant les exécutions sommaires, la détention arbitraire et le travail forcé infligé aux personnes détenues dans les camps sont extrêmement inquiétantes.

79. Il est regrettable que le mouvement des Taliban continue de refuser toute possibilité d'accès au Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, M. Kamal Hossain. Le dernier rapport en date du Rapporteur spécial (A/55/346) met en lumière la situation alarmante des droits de l'homme en Afghanistan.

## V. Observations et conclusions

80. L'année qui s'achève a été particulièrement difficile pour la plupart des Afghans. Le pays est plongé dans la guerre, dont les effets directs et cumulés s'ajoutent à une pauvreté générale exacerbée par la pire des sécheresses en 30 ans, à la persistance des violations des droits de l'homme, à la destruction et à la criminalisation de l'économie, à l'issue de quoi la majorité des Afghans en sont réduits à vivre dans la misère. Cette situation devrait sans doute encore empirer durant les mois d'hiver et au cours de l'an prochain.

81. L'évolution de la situation en Afghanistan durant l'année 2000 n'incite guère à l'optimisme. Une fois de plus, nous avons vu se dérouler un événement hélas fami-

lier, à savoir une grande offensive militaire à la fin de l'été dernier avec son cortège de déplacements et de souffrances pour la population civile. Je constate, une fois encore, que divers acteurs extérieurs continuent d'intervenir aux côtés de chaque faction belligérante. Il est profondément affligeant de voir non seulement qu'un nombre important de non-Afghans, issus en grande partie des madrassas pakistanaïses, prennent une part active aux combats, la plupart sinon tous du côté des Taliban, mais aussi qu'il semble y avoir une participation extérieure à la planification et au soutien logistique des opérations militaires. Cette ingérence, parmi d'autres, de certains gouvernements dans les affaires intérieures de l'Afghanistan permet aux deux factions de poursuivre leurs objectifs militaires et les encourage dans cette voie.

82. Le décret récemment adopté par les Taliban, qui impose pour la première fois une interdiction totale de la culture du pavot somnifère sur le territoire qu'ils contrôlent, est un événement encourageant dont il faut se féliciter. Cette mesure a toutefois été éclipsée par d'autres décisions moins heureuses, par exemple celle qui bannit l'emploi des femmes afghanes. Il est extrêmement regrettable de noter que, malgré certaines améliorations limitées, les femmes et les jeunes filles ont continué de subir de graves atteintes à leurs droits fondamentaux, notamment de sévères restrictions imposées à leur participation à la vie publique.

83. Je déplore profondément que les Taliban n'aient pas donné suite à la demande faite il y a un an par le Conseil de sécurité, à savoir qu'ils remettent Usama bin Laden dans les conditions énoncées au paragraphe 2 de la résolution 1267 (1999). Des progrès ne sont pas évidents non plus dans l'enquête sur l'assassinat des membres du corps diplomatique et consulaire iranien à Mazar-e-Sharif. Je regrette aussi que rien n'ait été apparemment fait durant l'année écoulée pour traduire en justice les auteurs du meurtre du lieutenant-colonel Calo, conseiller militaire de la Mission spéciale.

84. L'équipe des Nations Unies pour l'Afghanistan et les ONG qui sont ses partenaires poursuivent leurs efforts en vue d'atténuer les difficultés de la population afghane et d'assurer l'aide nécessaire pour améliorer la situation humanitaire catastrophique. Toutefois, les fonds obtenus à l'issue de l'appel global pour l'Afghanistan, en particulier pour lutter contre la sécheresse, n'ont atteint qu'environ 50 % du montant nécessaire. Les programmes de déminage et de lutte contre les stupéfiants, qui sont d'une importance critique, ont été eux aussi touchés par le manque de fonds. Je lance un nouvel appel à la communauté internationale pour qu'elle réponde généreusement à la demande que nous avons faite pour pouvoir poursuivre cette tâche capitale.

85. L'accord auquel sont parvenus le 2 novembre les Taliban et le Front uni pour entamer un processus de dialogue sans conditions préalables, sous les auspices des Nations Unies, en vue de mettre fin au conflit afghan par des moyens politiques, autorise une lueur d'espoir dans un scénario par ailleurs sinistre. Bien que le scepticisme quant à l'avenir à long terme de ce processus puisse se justifier étant donné la série de faux départs et d'espoirs déçus, c'est la première fois que les deux parties belligérantes se sont engagées par écrit à rechercher un règlement politique au moyen d'un processus ininterrompu de négociations placées sous les auspices des Nations Unies, qu'aucune des deux parties ne devra quitter avant que n'aient été épuisées toutes les questions inscrites à l'ordre du jour qu'elles auront elles-mêmes établi d'un commun accord.

86. Il s'agit là uniquement d'un accord de procédure, qui ne constitue qu'une première étape de ce qui sera, dans le meilleur des cas, un chemin long et difficile vers la paix. Pour que ce processus prenne l'élan voulu et ait une chance de succès, il me faut pouvoir compter sur l'appui du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, sans mentionner la coopération véritable du groupe des « six plus deux ». Ce n'est que de cette manière, et grâce à des mesures d'incitation et de dissuasion soigneusement dosées et échelonnées, qu'il sera possible de créer et de maintenir la volonté politique nécessaire auprès des deux parties, de les aider à surmonter leur profonde méfiance mutuelle et de les encourager à faire face, avec toute la souplesse et la rapidité voulues, aux questions qui sont au coeur du conflit afghan. L'une de ces incitations devrait consister à ce que les institutions financières et organismes de développement internationaux élaborent, avec l'appui des pays donateurs, un plan de relèvement et de reconstruction de l'Afghanistan. La population pourrait alors envisager l'avenir avec plus d'espoir et contribuer aussi à assurer la durabilité d'un règlement de paix.

87. Je suis heureux de noter que l'atmosphère qui règne au sein du groupe des « six plus deux » s'est singulièrement améliorée durant l'année, même s'il reste beaucoup à faire pour rapprocher encore ses membres. Le plan d'action régional concernant la drogue, adopté par le groupe, est une mesure utile en vue de parvenir à la cohésion politique du groupe qui est essentielle pour pouvoir atteindre l'objectif final, à savoir aider à régler le conflit afghan par des négociations politiques. Mon Représentant personnel et moi-même nous attachons, dans nos contacts, à faire comprendre aux membres du groupe qu'ils iraient dans le sens de leurs intérêts légitimes en Afghanistan en mettant fin à leur appui à l'une ou à l'autre faction tout en encourageant la mise en place d'un gouvernement unifié qui reflète véritablement les aspirations de la population. Tout au long de l'histoire, les pays de la région n'ont connu la paix et la prospérité que lorsque l'Afghanistan a vécu lui-même dans la paix sous un gouvernement unifié et a pu jouer son rôle naturel de pont entre les pays de l'Asie du Sud, de l'Asie de l'Ouest et de l'Asie centrale.

88. Tout règlement durable doit aussi faire appel à la participation des Afghans non belligérants, de l'intérieur et de l'extérieur, afin que l'avenir du pays n'appartienne pas uniquement à ceux qui détiennent les armes. Dans ce contexte, je me félicite beaucoup de l'initiative prise par l'ancien Roi Zahir Shah, très respecté en Afghanistan, de convoquer une *loya jirga* d'urgence à l'intérieur du pays afin de mobiliser et de faire entendre d'importants secteurs de la population afghane.

89. Le rôle et la présence sur le terrain de la Mission spéciale des Nations Unies se sont considérablement renforcés durant l'année. La Mission, dotée d'un effectif complet de spécialistes des affaires politiques, a ouvert un bureau de liaison à Téhéran et rétabli sa présence politique à Kaboul. Les deux bureaux sont dirigés par des spécialistes des affaires politiques de rang supérieur. La tâche politique de la Mission spéciale devrait prendre de l'ampleur durant les mois à venir, en particulier si les efforts actuels de mon Représentant personnel aboutissent, comme nous l'espérons, à des négociations de fond. La Mission devrait alors disposer de moyens diplomatiques beaucoup plus importants et c'est pour cette raison que j'ai l'intention de renforcer son personnel politique.

90. Tout en regrettant que les autorités des Taliban aient refusé de recevoir le Rapporteur spécial, je suis heureux de constater que le Groupe des affaires civiles est maintenant en place, qu'il fonctionne et qu'il peut compter sur la coopération des

deux parties belligérantes. Il s'est rapidement révélé utile, tant pour établir des relations de confiance avec les autorités provinciales et locales ainsi qu'avec d'autres dirigeants locaux, que pour tenir le chef de la Mission informé de l'évolution de la situation en Afghanistan, y compris du point de vue des droits de l'homme. Le Groupe devrait atteindre son effectif complet au début de 2001 et, durant l'année à venir, s'emploiera tout particulièrement à renforcer ses liens avec la société civile afghane.

91. Pendant toute l'année, la composante militaire de la Mission spéciale a réussi à établir de solides contacts avec les autorités militaires des deux factions belligérantes et à communiquer au chef de la Mission des informations fiables. Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude au général de brigade Jan Gunnar Isberg (Suède), qui vient de quitter la Mission après avoir été pendant un an son conseiller militaire supérieur, pour son dévouement, son esprit d'initiative et sa grande capacité de travail. C'est en raison des avantages provenant de l'interaction fructueuse entre la composante politique et la composante militaire de la Mission que j'ai l'intention de revenir à la situation qui existait jusqu'à la fin de l'an dernier, en portant de deux à quatre le nombre de conseillers militaires.

92. La situation en Afghanistan a attiré cette année une certaine attention, mais on persiste généralement à y voir une série de problèmes isolés, que ce soit les stupéfiants, le terrorisme ou les réfugiés, et à chercher à les résoudre séparément plutôt que globalement. Il faut espérer que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale se fixeront des objectifs clairement définis et réalisables en Afghanistan et adopteront, en s'inspirant du principe de l'efficacité dans ce domaine, leurs résolutions et leurs décisions dans le contexte d'une stratégie globale visant à parvenir à une solution durable du conflit afghan, sans y chercher un substitut de cette stratégie.

## Annexe

### Déclaration du groupe des « six plus deux »

**3 novembre 2000**

Le groupe des « six plus deux » a tenu une réunion de haut niveau le 3 novembre 2000 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, comme l'avaient décidé les ministres des affaires étrangères de ses membres et autres hauts représentants lorsqu'ils s'étaient rassemblés le 15 septembre 2000, afin d'entendre le Représentant personnel du Secrétaire général leur rendre compte de ses contacts avec toutes les parties afghanes concernées pour sonder leur intention de proclamer un cessez-le-feu et d'engager des négociations en vue de parvenir à une solution politique en Afghanistan.

Les membres du groupe des « six plus deux » ont pris note des contacts que le Représentant personnel avait établis durant la période considérée avec les Taliban et le Front uni, ainsi qu'avec des Afghans non belligérants. Ils ont accueilli favorablement l'accord, communiqué par lettre au Représentant personnel du Secrétaire général, par lequel les deux parties belligérantes étaient convenues par écrit d'engager un processus de dialogue, sans conditions préalables et par l'intermédiaire du Secrétaire général ou de son Représentant personnel, en vue de parvenir à une solution politique du conflit afghan. Ils ont noté en particulier que les deux parties s'étaient engagées à négocier de bonne foi et à ne pas abandonner unilatéralement le processus de négociation tant que l'ordre du jour n'aurait pas été épuisé.

Les membres du groupe des « six plus deux » demeurent attachés à un règlement politique pacifique du conflit afghan, conformément aux dispositions pertinentes des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont instamment demandé aux deux parties de coopérer étroitement avec le Représentant personnel du Secrétaire général afin de faire avancer le processus le plus rapidement possible et se sont à nouveau déclarés prêts à continuer de collaborer étroitement avec le Secrétaire général et son Représentant personnel, et à leur accorder leur appui, afin d'aider à élaborer un ordre du jour cohérent qui permette d'examiner les questions situées au coeur du conflit afghan. Ils se sont déclarés gravement préoccupés par les récentes offensives menées en Afghanistan et leurs conséquences négatives sur le plan humanitaire, et ont réitéré qu'il n'existait pas de solution militaire au problème. Ils ont encouragé d'autres parties, en particulier la population afghane, à entreprendre des efforts en vue d'appuyer les activités des Nations Unies visant à parvenir à un règlement pacifique en Afghanistan.

Les signataires de la Déclaration de Tachkent relative aux principes fondamentaux d'un règlement pacifique du conflit en Afghanistan (A/54/174-S/1999/812, annexe) ont réaffirmé ces principes et ont réitéré que la mise en oeuvre de la Déclaration contribuerait sensiblement à la promotion de la paix en Afghanistan. Le Turkménistan a exprimé sa position divergente.

Le groupe des « six plus deux » a prié le Représentant personnel du Secrétaire général de lui faire rapport, d'ici au 1er février 2001, sur les progrès accomplis dans le processus de dialogue auquel ont souscrit les deux parties belligérantes.